



Watt Info



La newsletter d'information mensuelle
de la centrale EDF de Dampierre-en-Burly

N°13 - MAI 2023



SPÉCIAL ENQUÊTE PUBLIQUE

**DU 1^{ER} JUIN AU 3 JUILLET : ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LES
RÉACTEURS N° 1 ET 2 DE LA CENTRALE DE DAMPIERRE-EN-BURLY**



En France, la poursuite du fonctionnement des centrales nucléaires est réexaminée tous les 10 ans. L'autorisation de poursuite est accordée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire au regard de la conformité des matériels et équipements et des travaux réalisés par la centrale pour répondre aux nouvelles normes de sûreté en vigueur. Cette étape s'appelle le réexamen de sûreté.



UNE CONSULTATION OUVERTE À TOUS

Au-delà de la 35^{ème} année de fonctionnement, et à l'occasion du réexamen de sûreté qui suit ces 35 ans, le législateur a prévu des enquêtes publiques permettant aux citoyens de se prononcer sur les dispositions proposées par EDF lors du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs. Ce 4^{ème} réexamen comporte deux phases complémentaires, une phase "générique" commune à tous les réacteurs de 900 MWe et une phase "spécifique" qui fait l'objet de cette enquête.

Par arrêté préfectoral du Loiret du 4 mai 2023, cette enquête publique d'une durée de 33 jours, est ouverte du 1^{er} juin 2023 au 3 juillet 2023 inclus

Les dispositions, proposées par EDF lors du 4^{ème} réexamen périodique de ces réacteurs sont soumises, après enquête publique, à la procédure d'autorisation par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) mentionnée à l'article L593-15 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'autorisation mentionnée au chapitre II de l'article L593-14 en cas de modification substantielle, assortie, le cas échéant, de prescriptions complémentaires.

Le présent avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante :

www.registre-dematerialise.fr/4608

Ou en flashant le QR code ci-dessous depuis un smartphone.



Pendant la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête seront déposés en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, siège de l'enquête, et en mairies de LION-EN-SULLIAS, NEVOY, OUZOUEUR-SUR-LOIRE, SAINT-GONDON, SAINT-FLORENT-LE-JEUNE, SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD (45) où le public pourra les consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête.

Les dossiers sont également consultables, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Outre la présentation de l'enquête publique, le registre dématérialisé mis en place permet aux citoyens de consigner ses observations et ses propositions et/ou de consulter celles déjà déposées.



Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à :

Mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, 14 rue Nationale, 45570 DAMPIERRE-EN-BURLY, à l'attention du Président de la commission d'enquête.

Le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Préfète de la région Centre Val de Loire et du Loiret, DDPP /Sécurité de l'environnement industriel, avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

La commission d'enquête est composée de :

- Président : M. Bernard DUCATEAU, Officier général de l'Armée de l'Air en retraite
- Titulaires : M. Jean-Baptiste GAILLIÈGUE, cadre administratif en collectivité locale spécialisé en urbanisme
- M. Michel VERNAY, Directeur d'école en retraite
- M. Etienne LEFEBVRE, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts en retraite
- M. Pascal GALLON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite



UNE CONSULTATION OUVERTE À TOUS (SUITE)

Permanence de la commission en mairie

La commission d'enquête ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

Dates	Mairie de permanence	Horaires
Jeudi 1 ^{er} juin	DAMPIERRE-EN-BURLY	09h00 à 12h00
Mardi 6 juin	SAINT-FLORENT	14h00 à 17h00
Mardi 13 juin	NEVOY	17h00 à 20h00
Samedi 17 juin	OUZOUER-SUR-LOIRE	09h00 à 12h00
Mercredi 21 juin	SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	09h00 à 12h00
Lundi 26 juin	SAINT-GONDON	14h00 à 17h00
Vendredi 30 juin	LION-EN-SULLIAS	14h00 à 17h00
Lundi 3 juillet	DAMPIERRE-EN-BURLY	14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquête, en Préfecture du Loiret (DDPP/SEI, 131, faubourg Bannier, Bât C, 45000 ORLEANS), et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de : M Laurent MERCIER, Directeur Délégué Ancrage territorial - CNPE de DAMPIERRE -BP18 – 45570 – OUZOUER-SUR-LOIRE.

Courriel : dampierre-enquete-publique@edf.fr



[J'accède à l'enquête publique](#)

DES TRAVAUX D'UNE AMPLIEUR INÉDITE : APRÈS LA PHASE A, PLACE À LA PRÉPARATION DE LA PHASE B, SOUMISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

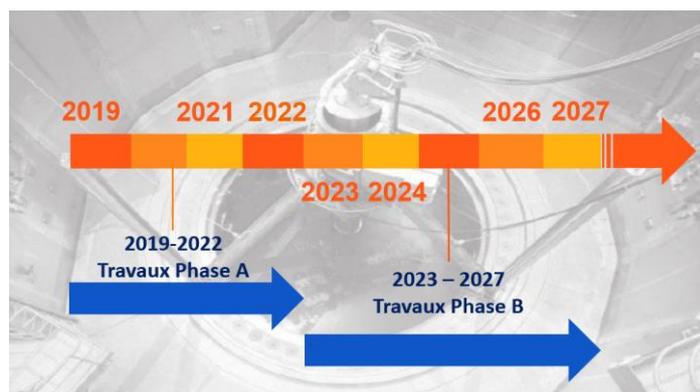
Pour atteindre les meilleurs standards internationaux, un réexamen périodique est réalisé sur les unités de production tous les 10 ans. Pour le 4^{ème} réexamen périodique, un lotissement des travaux a été convenu avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire afin de répartir la totalité du programme en deux phases nommées A et B

Les visites décennales (phase A) ont déjà été réalisées, avec succès, sur les unités de production n° 1 et 2 qui ont obtenu l'accord de l'ASN pour redémarrer. Des travaux de grande ampleur vont continuer dans les années à venir que l'on appelle phase B.

C'est quoi la phase B ?

La phase B regroupe de nombreuses modifications additionnelles réparties sur les arrêts pour maintenance, réalisées au plus tard 5 ans après les 4^{èmes} visites décennales de la centrale de Dampierre-en-Burly.

Les modifications des phases A avaient une prédominance électrique et contrôle commande, les phases B, elles, auront une dominante mécanique.





LES TRAVAUX DE LA PHASE B

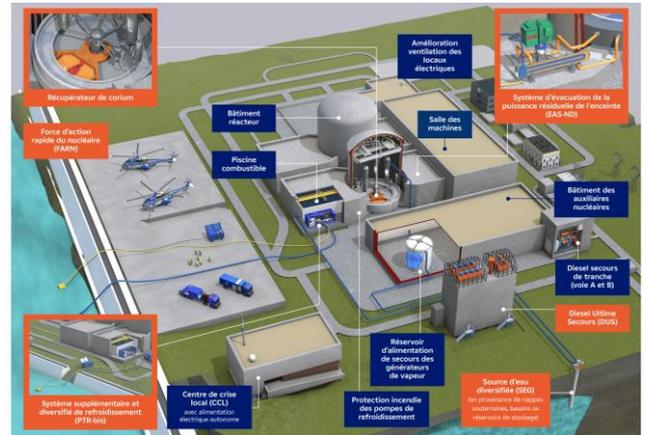
Le 4^e Réexamen Périodique se poursuit avec un programme de travaux conséquents sur les 5 années suivant les visites décennales (jusqu'en 2027 pour les réacteurs n°1 et 2), programme appelé « Phase B ».

Avec notamment, les actions de **renforcement de la tenue aux agressions** :

- Augmentation de la résistance au séisme **des matériels Noyau Dur*** requis en post-accidentel
- Tenue à la tornade pour les matériels Noyau Dur requis en post-accidentel.

Comme celle **de l'augmentation des capacités en eau** et les systèmes d'injection d'eau par l'extérieur sans entrer dans le bâtiment réacteur :

- Liaison entre le pompage en nappe phréatique et les bâches d'alimentation en eau des générateurs de vapeur.
- Refroidissement du réacteur sur plusieurs mois en recyclant les effluents intérieurs bâtiments réacteur et combustible.



* Le « Noyau Dur » regroupe l'ensemble de moyens organisationnels et matériels fixes, complété par des moyens mobiles : refroidissement du réacteur, refroidissement de la piscine combustible, stabilisation corium, pompage en nappe, source électrique, contrôle commande, distribution électrique, locaux de crise.

ZOOM SUR DEUX CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

Les protections tornade

Depuis la création initiale du référentiel Tornades, la déclinaison du retour d'expérience de l'accident de Fukushima a conduit à définir un Noyau Dur résistant à un niveau de tornade plus élevé.

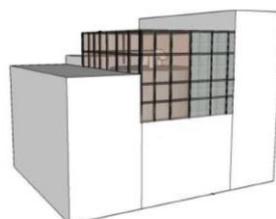
Le spectre des agressions externes prises en compte pour la protection des installations a été élargi avec la tornade. Des modifications de l'installation sont lancées avec notamment la protection du réservoir d'eau permettant de refroidir la piscine du combustible.

Que ce soit une simple bille d'acier, un tube de 130 kg ou même une voiture, les risques de projectiles durant la tornade sont multiples et peuvent avoir des conséquences sur la disponibilité de nombreux matériels, notamment les systèmes classés de sûreté nécessaires pour arrêter le réacteur et assurer son refroidissement.

Installation actuelle



Nouveau système de protection tornade



La source d'eau diversifiée

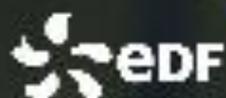
Sur chaque site nucléaire, une source d'eau diversifiée (SEG) est créée, en cas de perte de la source de refroidissement.

Des systèmes de pompages en nappe souterraine, dans des bassins ou des réservoirs de stockage peuvent alimenter en eau les générateurs de vapeur et la piscine d'entreposage du combustible.

Ce dispositif est alimenté par les DUS ou via un système gravitaire.

La source d'eau diversifiée





VOTRE AVIS COMPTE, POUR RÉUSSIR L'ENQUÊTE PUBLIQUE !

RÉPONDEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE

LA CENTRALE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

DU 1^{er} JUIN AU 3 JUILLET 2023



ou

www.registre-dematerialise.fr/4608



VIE DE LA CENTRALE



8,16 TWh

C'est la production d'électricité bas-carbone de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly depuis janvier 2023.

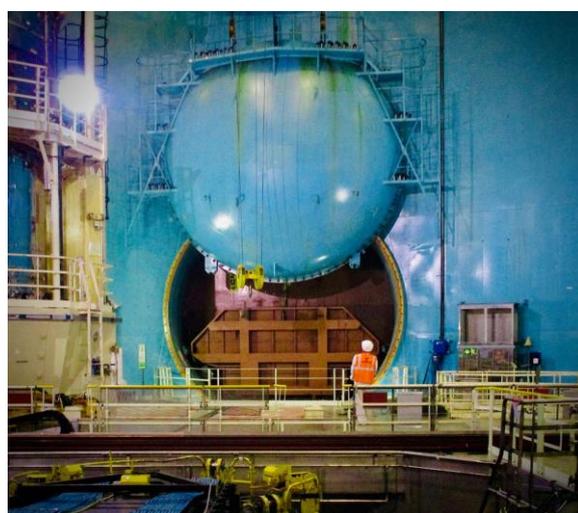
ACTUALITÉ DES UNITÉS DE PRODUCTION

Visite partielle (VP) de l'unité de production n°1

Depuis le 26 février 2023, l'unité de production n°1 est à l'arrêt pour la réalisation de sa visite partielle. A cette occasion, les équipes d'EDF et de plus de 120 entreprises prestataires procèdent à des opérations de maintenance et de contrôles. 1/3 du combustible du réacteur sera également remplacé à cette occasion.

Unités de production n°2, n°3 et n°4

Elles sont actuellement en production et couplées au réseau électrique national. Le prochain arrêt programmé concerne l'unité n°4 qui doit débuter le 10 juin 2023. Cet arrêt permettra de renouveler 1/3 de son combustible et de réaliser certaines opérations de maintenance.



LA CENTRALE DE DAMPIERRE CONTINUE DE RECRUTER POUR PRÉPARER L'AVENIR

76 offres d'emploi sont toujours disponibles !

Du Bac au Bac+ 5, en alternance ou en contrat à durée indéterminée, l'éventail des profils de postes est large à la centrale de Dampierre-en-Burly !

Retrouvez toutes nos annonces sur le site internet dédié [edf.fr/edf-recrute](https://www.edf.fr/edf-recrute)



INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- [La synthèse des données mensuelles relatives à la surveillance des rejets dans l'environnement](#)
- [La synthèse des événements significatifs déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire en avril 2023](#)

EDF – 22,30 avenue de Wagram – 75008 PARIS – RCS Paris 552 081 317 – SA au capital de 1 619 338 374 euros
CNPE de Dampierre-en-Burly – BP 18 – 45570 Ouzouer-sur-Loire
Contact : communication-dampierre@edf.fr

Directeur de la publication : Laurent Berthier - Responsable de la rédaction : Esther Volozan
Responsables d'édition : Emmanuel Rivain – Fanny Varnet
Crédits photos : ©EDF – @Philippe Eranian– @CNPE Dampierre-en-Burly
<https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-dampierre> - Twitter @EDFdampierre